

VACANCES

Frais de mission concernant un déplacement sur un centre de vacances

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry-sur-Seine organise depuis plusieurs années des séjours à l'étranger pour des jeunes âgés de 4 à 14 ans.

Le Bureau Municipal du 30 septembre 2013 a validé les propositions du service vacances pour l'organisation des séjours d'hiver et de printemps 2014.

Sur la période des vacances scolaires d'hiver 2014, un séjour organisé à Prague (République Tchèque) a été délégué à l'association EVA (Evasion Vacances Aventures). Ce séjour, d'une durée de 9 jours, permet de découvrir la richesse historique et culturelle de la capitale tout en proposant un panel de sports diversifiés (ski, hockey sur glace, chiens de traineau).

L'élu délégué aux vacances, dans le cadre de ses fonctions, souhaite se rendre à Prague et être présent sur une période de 4 jours afin de s'assurer de la qualité des activités proposées par cet organisme.

Les frais engagés à cette occasion seront pris en charge aux frais réels concernant le transport et selon un remboursement forfaitaire pour les frais de séjours (hébergement et restauration).

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Monsieur Roger Machado, conseiller municipal délégué, afin qu'il se rende à Prague du 22 au 25 février 2014.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

VACANCES

Frais de mission concernant un déplacement sur un centre de vacances

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R.2123-22-1,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine organise depuis plusieurs années des séjours pour des jeunes âgés de 5 à 14 ans,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à l'élu délégué aux vacances afin qu'il participe au séjour organisé à Prague, afin de s'assurer des activités proposées par l'association EVA,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 40 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Rogério Machado, conseiller municipal délégué aux vacances afin de participer du 22 au 25 février 2014 au séjour organisé à Prague par l'association EVA (Evasion Vacances Aventures).

ARTICLE 2 : PRECISE que les frais de mission seront remboursés aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et DECIDE de fixer dans le cadre de ce mandat spécial, un remboursement forfaitaire des frais de séjours (hébergement et restauration) sur production de pièces justificatives selon les tarifs maximum suivants :

- pour l'hébergement : 75 €/nuitée
- pour la restauration : 20 €/repas

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 DECEMBRE 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 26 DECEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 DECEMBRE 2013